



# Ligue des Echecs du Grand Est

Alsace Champagne-Ardenne Lorraine



La Région  
**Grand Est**

## Annexe du règlement N4 Ligue Grand Est saison 2024-2025

### *Mise en place d'un match de barrage pour l'accession à la N3*

*Direction Technique des Interclubs :*

- *Marc Fourcart : Directeur Technique et Responsables Groupes Champagne Ardenne*
- *Roger Marchal : Responsable Groupes Lorraine*
- *Pierre Roost : Responsable Groupes Alsace*

Suite au nouveau calcul biennuel effectué en septembre 2023 par notre fédération selon les modalités décrites à la fin de l'article 1.1 du règlement A02 du championnat de France des clubs, les accessions accordées à notre Ligue sont passées de 7 à 6. Le Comité Directeur de notre Ligue a toutefois décidé de conserver nos 7 groupes habituels pour éviter des déplacements trop importants et de nombreuses descentes en division inférieure. Pour déterminer les 6 accessions à la fin de la saison et les modalités du match de barrage, la Direction Technique a pris les dispositions suivantes qui ont été validées par le Comité lors de la réunion du 6 juin 2024 et approuvées par la consultation de la CT fédérale début septembre

- **Article 1<sup>er</sup>** : chaque directeur de groupe demandera en fin de saison à chaque 1<sup>er</sup> de groupe s'il accepte ou pas la montée en N3. Un délai de réponse de 15 jours sera accordé. Si un seul 1<sup>er</sup> de groupe décline l'accession alors les autres seront promus en N3
- **Article 1.2** : Au cas où plusieurs équipes de N4 se désisteraient pour la montée en N3, les seconds de chaque groupe, dans la limite de 6 accessions maximum, se verront proposer l'accession conformément à l'article 1.2 du règlement fédéral A02. L'ordre de proposition sera déterminé après le classement des 1<sup>ers</sup> de groupe selon les modalités de l'article 4.4 du même règlement A02
- **Article 2** : Si les 7 équipes acceptent la montée, un match de barrage sera organisé
- **Article 2.1** : Le premier barragiste sera l'équipe ayant terminé à la première place du dernier groupe créé au sein de la Ligue à savoir le groupe MIXTE LORRAINE-CHA. il rencontrera alors un champion de groupe issu de sa ZID.
- **Article 2.2** : S'il n'y a qu'un seul groupe intégral issu de cette ZID, alors le champion de ce groupe sera le second barragiste et le match de barrage sera organisé selon la même cadence que la N4.
- **Article 2.3** : S'il y a plus d'un groupe intégral issu de cette ZID, (Lorraine) alors les premiers de ces groupes seront classés selon l'article 4.4 du règlement fédéral A02. Le dernier du classement sera alors le second barragiste.

- **Article 3** : La date de ce barrage sera indiquée dès le début de saison par la direction technique. Seuls les joueurs ayant au moins participé à une rencontre dans la saison pour le compte des équipes concernées seront autorisés à participer à ce barrage